

COMMUNE DE MONTPEZAT
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014 À 18 HEURES (salle des délibérations)

Étaient présents : M. Daniel CHAMBON, Mme Chantal PAJOT-HELLEBOID, Mme Lucienne FRANÇOIS, M. Sébastien PLANCHETTE, M. Laurent COUDÈNE, M. Ludovic ASTIER, M. Roland VALLIER, M. Alain MOREELS, M. Emmanuel MOULIN, Mme Suzanne DUBOULOZ, Mme Nathalie BOUSCHON, Mme Carine CHAMBON, M. Bernard ASTIER, M. Alain FERRERI.

Absente excusée : Mme Marie-Josèphe GAMONDES ayant donné procuration à M. Ludovic ASTIER.

Secrétaire de séance : Mme Lucienne FRANÇOIS.

ORDRE DU JOUR

- Elections des délégués du conseil municipal et suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
- Mise en place d'une ligne de trésorerie,
- Mise en place des astreintes,
- Formation des élus.
- Questions diverses

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SÉNATEURS

- Scrutin du 28 septembre 2014 -

Se sont déclarés candidats titulaires : Daniel CHAMBON, Chantal PAJOT-HELLEBOID, Lucienne FRANÇOIS, Alain MOREELS.

Ont obtenu : Daniel CHAMBON : 15 voix, Chantal PAJOT-HELLEBOID : 15 voix, Lucienne FRANÇOIS : 15 voix, Alain MOREELS : 1 voix.

Acceptation de ce vote à l'unanimité.

Candidats suppléants : Sébastien PLANCHETTE, Nathalie BOUSCHON, Alain MOREELS.

Ont obtenu : Sébastien PLANCHETTE : 15 voix, Nathalie BOUSCHON : 15 voix, Alain MOREELS : 15 voix.

Acceptation de ce vote à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un besoin de financement ponctuel de trésorerie et propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 750 000 euros. Cette somme permettra de rembourser la ligne de trésorerie contractée antérieurement de 400 000 € et de régler en partie, les factures en instance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne pour le montant de 750 000 euros.

MISE EN PLACE DES ASTREINTES

Mrs Romuald RIPOLL et Sébastien FARGIER (au gymnase surtout) sont agents techniques titulaires et bénéficient d'une IAT. Il est proposé la mise en place d'astreintes pour ces deux agents afin d'établir un roulement, l'exceptionnel donnant lieu à rémunération.

Le Comité Technique Paritaire est favorable.

Il sera demandé à la Communauté de Communes une participation au coût de ces astreintes par rapport au fonctionnement du gymnase.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FORMATION DES ÉLUS

Le crédit ouvert au titre du droit à la formation des élus ne peut excéder 20% des indemnités de fonction versées aux élus, soit pour une commune de 500 à 999 habitants 5 839 € pour l'ensemble des élus, par an et pour la durée du mandat.

Il est proposé de fixer le montant de l'enveloppe de droit à la formation à 20 % des indemnités des élus.

Accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

GYMNASE :

La gestion et le fonctionnement du gymnase dépendent de la Communauté de Communes.

M. Sébastien FARGIER, à mi-temps, était mis à disposition gratuitement par délibération du Conseil Municipal du 07.11.2013 jusqu'au 14 novembre 2014. La convention est à revoir. Le Maire propose que la mise à disposition à mi-temps de Sébastien FARGIER soit prise en charge par la Communauté de Communes, avec annulation de la précédente délibération.

Accord à l'unanimité.

CONVENTION SDIS/COMMUNE :

M. Sébastien FARGIER, pompier, serait mis à disposition du SDIS pour le secours aux personnes. Une convention est à établir. En cas d'intervention, M. Romuald RIPOLL le remplacerait. La mise en place se ferait en juillet, après signature de la convention avec le SDIS par les Maires des communes de Montpezat et de Burzet.

Accord à l'unanimité.

LOGEMENT LOUÉ À M. MUSCHITZ :

M. MUSCHITZ, directeur de l'EHPAD à 20 % sur Montpezat et à 80 % sur Largentière quitte son logement au 31 juillet 2014. Proposition est faite de fixer le montant du loyer à 550 €/mois, hors charges (aménagement terrasse et superficie pris en compte), l'équipement terrasse restera en place.

Accord à l'unanimité.

SCOOP ECLECTIC : logement au-dessus de la Poste :

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° DE 2014 002 du 06 mars 2014, un nouveau bail commercial a été signé avec la SCAE Eclectic.coop avec un loyer mensuel s'élevant à 150,00 € ht pour la période du 07 mars au 06 septembre 2014 inclus.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le gérant de la SCAE Eclectic.coop demande, au vu de leurs difficultés financières, la possibilité de prolonger les termes de ce bail jusqu'au 31 décembre 2014.

Après discussion et échange de vue, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, souhaitent obtenir plus d'éléments, notamment le compte-rendu de la dernière assemblée générale et le bilan financier de la SCAE Eclectic.coop et proposent :

- La possibilité de louer à la SCAE Eclectic.coop un local situé au rez-de-chaussée de l'ancienne école de Champagne avec un loyer de 200,00 €/ht mois.

Accord à l'unanimité.

SUBVENTION AU COMITÉ DES JEUNES :

Dans le cadre de la fête « inter villages », le comité des jeunes a demandé une subvention auprès du Conseil Général (Fonds aux Initiatives Locales) ; La somme de 400 à 600 € leur serait allouée si la commune participe également.

M. Emmanuel MOULIN, responsable « animations » argumente et propose d'accorder EXCEPTIONNELLEMENT une subvention de 500 € de soutien et d'encouragement au comité des jeunes.

Accord à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.